



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Patrick CHAPUIS, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : CULTURE ET SPORTS - Piscine olympique - Approbation du coût prévisionnel définitif des travaux

Par délibération du 12 octobre 2006, le Conseil de communauté a désigné comme maître d'oeuvre pour la réalisation d'une piscine olympique l'équipe dont le mandataire est la cabinet JAPAC architecture.

Le montant prévisionnel provisoire des travaux au stade du concours était fixé à 18 597 600 € HT, se décomposant comme suit :

- travaux de base : 15 000 000 € HT
- option fosse de plongée : 1 960 000 € HT
- variantes (ouverture verrière, chaufferie bois, solaire thermique, panneaux photovoltaïques, traitement à l'ozone du bassin olympique) : 1 637 600 €.

Après réalisation des phases d'Avant Projet Sommaire et d'Avant Projet Détaillé, il convient d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux.

Le coût prévisionnel définitif des travaux est de 19 156 925 € HT, se décomposant comme suit :

- travaux de base : 15 000 000 € HT (prix valeur juillet 2006)
- option fosse de plongée : 1 960 000 € HT
- variantes retenues à l'issue de l'APD : 2 196 925 € HT
 - solaire thermique : 171 600 € HT
 - panneaux solaires photovoltaïques : 220 000 € HT
 - traitement à l'ozone de l'ensemble des bassins : 798 000 € HT
 - télésurveillance et alarme des fonds de bassin – bassin olympique : 265 000 € HT
 - vidéo-surveillance du site : 49 000 € HT
 - mise en valeur du bâtiment par LED : 185 150 € HT
 - plus-value fibre ciment: 74 000 € HT
 - sonde de luminosité dans le hall des bassins : 40 250 E HT
 - sonorisation des vestiaires et de l'espace repos : 13 800 € HT
 - entrée parking sécurisée : 127 075 € HT
 - arrosage automatique : 54 050 € HT
 - raccordement à la GTC : 11 500 € HT
 - détassage des filtres à l'eau et à l'air : 23 000 € HT
 - automatisation du lavage des filtres : 57 500 € HT

L'objectif des ces variantes est d'améliorer le niveau de service dans un objectif de maîtrise de l'enveloppe, et d'optimiser les coûts de fonctionnement de l'établissement.

Les marchés de travaux seraient décomposés en 26 lots, dont la liste est annexée à la présente délibération, et incluraient l'option « fosse de plongée ».

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'approuver** le coût prévisionnel définitif des travaux pour la réalisation de la piscine olympique à 19 156 925 € HT
- **d'autoriser** le Président à lancer la consultation pour la dévolution des marchés de travaux, à signer les marchés et contrats subséquents, ainsi que tout acte à intervenir pour la bonne administration de ce dossier
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 3 JUIL. 2007



Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président

Reine Magnifico